

BANDE À DÉTACHER  
POUR CONSERVER LE JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

		<b>APF</b>			DATE		<b>CARTE DE PAIEMENT</b>	
IMMATRICULATION	DÉPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS			

LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOUS REPROCHE : **INFRACTION N° 1** DANS LE CAS SUIVANT :

CAS	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input type="checkbox"/> CAS PIÉTON	4 €	7 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 1	11 €	33 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 2	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3	68 €	100 €
<input checked="" type="checkbox"/> CAS N° 4	<b>135 €</b>	375 €

Les cas 2<sup>bis</sup>, 3<sup>bis</sup> et 4<sup>bis</sup> ne s'appliquent qu'aux contraventions au code de la route, à l'exception de celles relatives au stationnement.

**Vous occupez une place réservée aux personnes handicapées. Si cette contravention avait été dressée par la Police, elle vous coûterait 135 €.**

**Merci de respecter les places bleues**

PAIEMENT OU CONTENTATION  
VOIR INSTRUCTIONS A...

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS PAYER PAR CHÉQUE, COLLEZ À CET EMPLACEMENT "LA PARTIE À ENVOYER" DU TIMBRE-AMENDE (PAS DE TIMBRE)	TIMBRE-POSTE TARIF LETTRE
---	------------------------------

DESTINATAIRE



**APF**  
Association  
des Paralysés  
de France

[www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)

